

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Aux Contribuables de la susdite municipalité

Avis public

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par la soussignée**

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018, le règlement suivant a été adopté : **Règlement numéro 2018-355** remplaçant les règlements numéros 2016-344 et 2011-304 relatifs au code d'éthique et de déontologie des élus (es) de la municipalité.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif, 8 chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, 15 février 2018.

Marie-Ève Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière